AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-4-65 881008

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 55 d'AVRIL 1965 — le 12 Avril 1965

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelures du pommier et du poirier :

En raison de la pousse importante et des chutes de pluie de ces derniers jours, la protection de la végétation n'est plus assurée. En conséquence effectuer un traitement fongicide dès réception de l'avis.

INFORMATION.-

Oïdium du pommier :

Profiter du traitement contre la tavelure pour renouveler la protection contre l'oïdium dans les vergers où se trouvent des variétés sensibles à cette maladie. Les pousses oïdiées étant déjà visibles, il est conseillé de les éliminer dès maintenant.

GRANDE CULTURE

INFORMATION.-

Péritèle et otiorrhynque sur betteraves :

Les premières attaques de ces charançons sont signalées sur jeunes betteraves. Surveiller les bordures des pièces, en particulier celles voisines de luzernières ou dans la direction de celles-ci.

Intervenir éventuellement avant extension des dégâts, de préférence par poudrage. Utiliser une dose forte d'insecticide mais en limiter l'application à une bordure de 20 m. de largeur.

PROTECTION des ABEILLES.-

La législation interdit l'épandage des produits toxiques pour les abeilles sur les plantes mellifères pendant la période de leur pleine floraison.

Les insecticides sont présumés toxiques pour les abeilles à l'exception des suivants : Roténone, Pyréthrines, Diethion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dichlorophenyltrichlorethanol, Thioquinox reconnus non dangereux à l'égard des abeilles.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 119